



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

US OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200) et Canada SIMDUT 2015
qui comprend la Loi sur les produits dangereux (HPA) modifiée et le Règlement sur les
produits dangereux (HPR)

Date d'émission 01-déc.-2023

Date de révision 01-déc.-2023

Numéro de révision 1

1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit Coastal Blue Milk Paint

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit B168

Synonymes Aucun

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Peinture à bois

Restrictions d'utilisation Utiliser uniquement pour les applications prévues

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Adresse du fabricant

General Finishes
2462 Coporate Circle
East Troy, WI 53120
Phone 1-800-783-6050

Distributeur

Wood Essence
2343 1st Ave North, unit B
Saskatoon, SK S7K 2A2
Phone 306-955-8775

Dover Finishing Products
180 Ave Du Voyageur
Pointe-Claire, QC H9R6A8
Phone 514-697-3000

Lee Valley Tools
1090 Morrison Drive
Ottawa, ON K2H1C2
Phone 613-596-0350

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence Numéro de téléphone d'urgence 24 heures sur 24
Chemtrec 1-800-424-9300
+1 703 527 3887 (CHEMTREC International)

2. Identification des dangers

Classification

Cancérogénicité	Catégorie 1A
-----------------	--------------

Éléments d'étiquetage

Danger

Mentions de danger

Peut provoquer le cancer.

**Conseils de prudence - Prévention**

Se procurer les instructions avant l'utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef.

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres renseignements

Provoque une légère irritation cutanée.

3. Composition/information sur les ingrédients**Substance**

Non applicable.

Mélange

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Calcaire	1317-65-3	7 - 13	-	-
Talc (sans fibre damiante)	14807-96-6	1 - 5	-	-
Diméthylamino-2 éthanol	108-01-0	0.1 - 1	-	-
Quartz	14808-60-7	0.1 - 1	-	-
Éther de triéthylèneglycol et de monobutyle	143-22-6	0.1 - 1	-	-

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

4. Premiers soins**Description des premiers soins****Conseils généraux**

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

Inhalation	Déplacer à l'air frais.
Contact avec les yeux	Rincer à fond avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières.
Contact avec la peau	Laver la peau à l'eau et au savon.
Ingestion	Rincer la bouche.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes	Un contact prolongé peut causer une rougeur et une irritation.
Effets d'une exposition	Peut provoquer le cancer.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins	Traiter en fonction des symptômes.
--------------------------	------------------------------------

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.
Moyens d'extinction inappropriés	Aucun renseignement disponible.
Dangers particuliers associés au produit chimique	Aucun renseignement disponible.
Données sur les risques d'explosion	
Sensibilité au choc	Aucun.
Sensibilité à la décharge électrostatique	Aucun.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles	S'assurer une ventilation adéquate.
Autres renseignements	Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.
Méthodes de nettoyage	Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.
Prévention des dangers secondaires	Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**Conditions d'entreposage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Craint le gel.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH	
Calcaire 1317-65-3	-	TWA: 15 mg/m ³ total dust TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction (vacated) TWA: 15 mg/m ³ total dust (vacated) TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction	TWA: 10 mg/m ³ total dust TWA: 5 mg/m ³ respirable dust	
Talc (sans fibre damiante) 14807-96-6	TWA: 2 mg/m ³ particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica, respirable particulate matter	TWA: 20 mppcf if 1% Quartz or more, use Quartz limit (vacated) TWA: 2 mg/m ³ respirable dust <1% Crystalline silica, containing no Asbestos TWA: 20 mppcf if 1% Quartz or more, use Quartz limit	IDLH: 1000 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³ containing no Asbestos and <1% Quartz respirable dust	
Quartz 14808-60-7	TWA: 0.025 mg/m ³ respirable particulate matter	TWA: 50 µg/m ³ (vacated) TWA: 0.1 mg/m ³ respirable dust : (250)/(%SiO ₂ + 5) mppcf TWA respirable fraction : (10)/(%SiO ₂ + 2) mg/m ³ TWA respirable fraction	IDLH: 50 mg/m ³ respirable dust TWA: 0.05 mg/m ³ respirable dust	
Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
Calcaire 1317-65-3	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 3 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³	-	TWA: 10 mg/m ³
Talc (sans fibre damiante) 14807-96-6	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³
Diméthylamino-2 éthanol 108-01-0	-	-	TWA: 3 ppm TWA: 11 mg/m ³ STEL: 6 ppm STEL: 22 mg/m ³	-
Quartz 14808-60-7	TWA: 0.025 mg/m ³	TWA: 0.025 mg/m ³	TWA: 0.10 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³
Nom chimique	Manitoba	Nouveau-Brunswick	Terre-Neuve-et-Labrad or	Nouvelle-Écosse
Talc (sans fibre damiante)	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³
Quartz	TWA: 0.025 mg/m ³	TWA: 0.025 mg/m ³	TWA: 0.025 mg/m ³	TWA: 0.025 mg/m ³
Nom chimique	Nunavut	Île-du-Prince-Édouard	Saskatchewan	Yukon
Calcaire	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³		TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³	TWA: 30 mppcf TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³

Nom chimique	Nunavut	Île-du-Prince-Édouard	Saskatchewan	Yukon
Talc (sans fibre damiante)	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 20 mppcf
Quartz	TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.025 mg/m ³	TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 300 particle/mL

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Douches
Douches oculaires
Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection des mains Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une évacuation peuvent se révéler nécessaires.

Considérations générales sur l'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipuler le produit.

9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique Liquide
Couleur Bleu
Odeur Faible
Seuil olfactif Aucun renseignement disponible

Propriété

pH 7.5 - 8.8

Point de fusion / point de congélation

Point initial d'ébullition et plage d'ébullition

Point d'éclair

Taux d'évaporation

Inflammabilité

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité

Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité

Pression de vapeur

Densité de vapeur relative

Densité relative 9.85

Solubilité dans l'eau

Soluble dans l'eau

Solubilité(s)

Coefficient de partage

Température d'auto-inflammation

Température de décomposition

Remarques • Méthode

Aucune donnée disponible

Viscosité cinématique
Viscosité dynamique 1500 - 2500 cP Aucune donnée disponible

Autres renseignements

Propriétés explosives Aucun renseignement disponible.
Propriétés comburantes Aucun renseignement disponible.
Point de ramollissement Aucun renseignement disponible
Masse moléculaire Aucun renseignement disponible
Teneur en COV Aucun renseignement disponible
VOC < 50 g/L
Masse volumique du liquide Aucun renseignement disponible
Masse volumique apparente Aucun renseignement disponible

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Aucun dans des conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.
Risques de réactions dangereuses Aucun dans des conditions normales de traitement.
Conditions à éviter Ne pas congeler.
Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.
Produits de décomposition dangereux Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

11. Données toxicologiques**Informations sur les voies d'exposition probables****Renseignements sur le produit**

Inhalation Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Contact avec les yeux Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Contact avec la peau Provoque une légère irritation cutanée. Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Ingestion Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Un contact prolongé peut causer une rougeur et une irritation.

Toxicité aiguë**Mesures numériques de la toxicité****Renseignements sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Diméthylamino-2 éthanol	= 1803 mg/kg (Rat)	= 1220 mg/kg (Rabbit)	= 1641 ppm (Rat) 4 h

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Éther de triéthylèneglycol et de monobutyle	= 5300 mg/kg (Rat)	= 3540 mg/kg (Rabbit)	-

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une légère irritation cutanée. Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucun renseignement disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucun renseignement disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucun renseignement disponible.

Cancérogénicité Contient un carcinogène connu ou suspecté. Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients. Peut provoquer le cancer.

Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérigène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Talc (sans fibre damiante) 14807-96-6	-	Group 3	-	X
Quartz 14808-60-7	A2	Group 1	Known	X

Légende

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A2 - cancérigène suspecté pour l'être humain

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 1 - Cancérigène pour l'homme

Groupe 3 - Ne peut être classifié pour la cancérigénicité chez les humains

NTP (programme national de toxicologie)

Connu - cancérigène connu

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

Toxicité pour la reproduction Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition unique Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition répétée Aucun renseignement disponible.

Danger par aspiration Aucun renseignement disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité Les effets environnementaux de ce produit n'ont pas été pleinement étudiés.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Talc (sans fibre damiante) 14807-96-6	-	LC50: >100g/L (96h, Brachydanio rerio)	-	-
Diméthylamino-2 éthanol 108-01-0	EC50: =35mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus)	LC50: =81mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	EC50: =98.77mg/L (48h, Daphnia magna)
Éther de triéthylèneglycol et de	EC50: >500mg/L (72h,	LC50: =2400mg/L (96h,	-	EC50: >500mg/L (48h,

monobutyle 143-22-6	Desmodesmus subspicatus)	Pimephales promelas)	Daphnia magna)
------------------------	-----------------------------	----------------------	----------------

Persistence et dégradation Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation

Renseignements sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Diméthylamino-2 éthanol 108-01-0	-0.55
Éther de triéthylèneglycol et de monobutyle 143-22-6	0.51

Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément à la réglementation locale, Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.

Emballage contaminé Ne pas réutiliser les contenants vides.

14. Informations relatives au transport

DOT Non réglementé

TMD Non réglementé

IATA Non réglementé

IMDG Non réglementé

15. Informations sur la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements internationaux

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non applicable

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Non applicable

La Convention de Rotterdam Non applicable

Inventaires internationaux

Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun

produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372.

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Éther de triéthylèneglycol et de monobutyle - 143-22-6	1.0

SARA 311/312 Catégories de dangers

Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette FDS pour des classifications appropriées.

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

CERCLA

Ce matériel, tel que fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse en vertu de la Loi de Responsabilité Environnementale et de Réponse Compensatoire Exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302) (CERCLA) (40 CFR 302) ou de la Loi sur les Modifications et Réautorisation du Fond Spécial pour l'environnement des États-Unis (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences de rapport spécifiques au niveau local, régional ou de l'État concernant les rejets de ce matériau.

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les produits chimiques suivants de la Proposition 65:

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
Quartz - 14808-60-7	Carcinogen
Noir de carbone - 1333-86-4	Carcinogen
1-méthyl-2-pyrrolidone - 872-50-4	Developmental
Oxyde d'éthylène - 75-21-8	Carcinogen Developmental Female Reproductive Male Reproductive
1,4-Dioxane - 123-91-1	Carcinogen
Formaldéhyde - 50-00-0	Carcinogen
Méthanol - 67-56-1	Developmental
Chlorométhane - 74-87-3	Developmental Male Reproductive
Acétaldéhyde - 75-07-0	Carcinogen
Oxyde de propylène - 75-56-9	Carcinogen

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Calcaire 1317-65-3	X	X	X
Talc (sans fibre damiante) 14807-96-6	X	X	X
Éther monométhyle de propylèneglycol 107-98-2	X	X	X
Propylène glycol 57-55-6	X	-	X
Dipropylèneglycolmonométhylét her	X	X	X

34590-94-8			
Diméthylamino-2 éthanol 108-01-0	X	X	X
Quartz 14808-60-7	X	X	X
Éther de triéthylèneglycol et de monobutyle 143-22-6	X	-	X
Noir de carbone 1333-86-4	X	X	X
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	X	X	X
1,4-Dioxane 123-91-1	X	X	X
Oxyde d'éthylène 75-21-8	X	X	X
Oxyde de propylène 75-56-9	X	X	X
Chlorométhane 74-87-3	X	X	X
Acétaldéhyde 75-07-0	X	X	X
Formaldéhyde 50-00-0	X	X	X
Méthanol 67-56-1	X	X	X

Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Non applicable

16. Autres informations

NFPA Risques pour la santé 0 Inflammabilité 0 Instabilité 0 Dangers particuliers -
HMIS Risques pour la santé * Inflammabilité 0 Dangers physiques 0 Protection individuelle X

Légende Étoile des risques chroniques * = Danger chronique pour la santé

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

TBP: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT : Toxicité pour certains organes cibles

ETA : Estimation de la toxicité aiguë

CL50 : Concentration létale 50

DL50 : Dose létale 50

Légende 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée dans le temps) STEL STEL (Limite d'exposition de courte durée)

Valeur plafond Valeur limite maximale Sk* Désignation de la peau

+ Sensibilisants

Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Base de données ChemView de l'Environmental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA)
EPA (Agence de protection de l'environnement)
Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)
Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis
Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)
Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)
Base de données de substance dangereuses
Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)
Classification SGH - Japon
Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)
National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)
Programme national de toxicologie aux États-Unis (NTP)
Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)
Publications du programme Environnement, santé et sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économique
Publications sur les substances chimiques produites en grandes quantités de l'Organisation de coopération et de développement économique
Ensemble de données de dépistage de l'Organisation de coopération et de développement économique
Organisation mondiale de la Santé

Date d'émission 01-déc.-2023

Date de révision 01-déc.-2023

Note de révision Libération initiale.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique